

## **PROCES-VERBAL**

### **DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE TROINEX**

**Lundi 26 avril 2004 à 20h00**

- Présents :**
- M. Joseph Menu, Président
  - Mmes Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Pauline De Vos-Bolay, Margrit Grodecki, Brigitte Martin, Conseillères municipales
  - MM. Jean Berthet, , Alain Forestier, Guy Lavorel, Charles Matringe, Stéphane Muller, Christian Pittet, Enrico Querio, Jean-Marc Siegrist, Jean-Marc Styner, et Jean-Pierre Waefler, Conseillers municipaux
  - MM. Jacques Magnenat, Maire  
Paul Buclin et Yves Meynard, Adjoints  
Olivier Niederhauser, Secrétaire communal  
Stéphane Riem, Secrétaire communal adjoint
- Excusée :**
- M Alain Bidaux, Conseiller municipal

---

## **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2004
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
  - 2.1 Résultats de la course « A travers le coteau »
  - 2.2 Réunion facultative du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
  - 3.1 Proxibus
  - 3.2 25<sup>ème</sup> Marche de la Médiane
4. Présentation des comptes 2003
5. Projet de délibération :
  - 5.1 Création d'une fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées et adoption des statuts
6. Projet de motion de Mmes Annick Deshayes et Margrit Grodecki et MM Guy Lavorel, Alain Bidaux et Jean-Marc Styner : « Planification du financement des actions en matière énergétique et environnementales communales »
7. Propositions individuelles et questions
  - 7.1 Aménagements aux alentours de la place de la Mairie
  - 7.2 Sites dangereux sur la commune
  - 7.3 Tables à disposition des communiens
  - 7.4 Ancienne plantation ch. de Roday
  - 7.5 Parking semi-enterré

- 7.6 Plantations de fleurs sur la commune
  - 7.7 Sacs pour déjections canines dans le périmètre de la Mairie
  - 7.8 Poulailler de M. Bidaux
  - 7.9 Rapport « Genève-Sud »
  - 7.10 Armoiries à l'entrée du village
  - 7.11 Ralentisseurs au ch. Sous-le-Crêt
  - 7.12 Poubelles à Troinex-ville
- 

M. Menu ouvre la séance à 20h00 et salue les Conseillers municipaux ainsi que les personnes du public présentes ce soir-là. Il excuse M. Bidaux puis donne lecture de l'ordre du jour.

### **1. Approbation du procès verbal de la séance ordinaire du 22 mars 2004**

M. Berthet souhaiterait qu'il ressorte des ses paroles page 6 concernant le projet d'agrandissement du local du feu qu'il est en faveur d'une solution médiane, ces paroles expliquant le vote du groupe socialiste.

Il faut également corriger le point 7.8 en page 8 comme suit : « M. Berthet fait remarquer que la commission traitait de sujets qui auraient pu l'être sans les membres de la commission. ».

Sans autre remarque, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

### **2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

#### **2.1 Résultats de la course « A travers le coteau »**

M. Menu félicite les Conseillers municipaux qui ont participé à cette course, soit M. Styner (19<sup>ème</sup> en 17'59) et M. Lavorel (32<sup>ème</sup> en 19'36). M. Lavorel précise que si l'année prochaine plus de personnes s'inscrivent, il sera possible de courir par équipe et qu'il serait encore plus agréable d'être soutenu par les membres du Conseil municipal qui ne courent pas.

#### **2.2 Réunion facultative du Bureau du Conseil municipal**

M. Menu propose que, d'un commun accord avec les autres membres du Bureau, ce dernier ne se réunisse plus qu'en cas de nécessité. En effet, après une année d'expérience, il est quelquefois fastidieux de se réunir pour accepter un projet d'ordre du jour qui n'appelle aucune remarque la plupart du temps. D'un commun accord entre les différents groupes, il est décidé que le bureau ne se réunira que sur demande expresse d'un ou plusieurs de ses membres si l'ordre du jour devait appeler une remarque particulière ou sur simple demande d'un de ses membres. L'ordre du jour sera communiqué par e-mail (ou courrier pour ceux qui ne sont pas équipés) aux membres du Bureau le mardi ou mercredi précédent et sera considéré comme accepté sans remarque en retour. L'ensemble des Conseillers municipaux accepte cette proposition.

### **3. Communications de la Mairie**

#### **Communications de M. Jacques Magnenat, Maire :**

##### **3.1 Proxibus**

M. Magnenat informe le Conseil municipal qu'à compter de ce jour, les TPG ont lancé leur nouveau service de transport « porte à porte » nommé Proxibus. Ce service assure, sur réservation, les déplacements depuis une adresse privée (ou un arrêt TPG) vers une autre adresse (ou arrêt) situé dans la zone « Genève Sud » (Troinex, Veyrier, Bardonnex, Plan-les-Ouates). Il dessert également les arrêts TPG à haute fréquence du Bachet de Pesay, du Fillion et du Bout-du-Monde. Ce service fonctionne tous les jours de 9h à 16h30 et coûte Fr. 4.- par billet (les billets unireso et abonnements ne sont pas valables pour ce service). Il faut aussi

noter que ce service n'est pas accessible aux personnes en fauteuil roulant. Ces dernières peuvent faire appel à la Fondation Transport –Handicap pour leurs déplacements.

### **Communications de M. Buclin, Adjoint :**

#### **3.2 25<sup>ème</sup> Marche de la Médiane**

M. Buclin rappelle que la Marche de la Médiane aura lieu le 8 mai prochain à Troinex. Un tout-ménage (papillon spécial « Médiane ») sera envoyé dans le courant de cette semaine, mais la Mairie compte également sur les Conseillers municipaux pour faire de la publicité pour cette manifestation autour d'eux.

Les sociétés communales participeront à cet événement mais la Mairie a encore besoin de volontaires pour la bonne marche de cette journée, plus particulièrement des « commissaires » pour assurer la traversée de certaines routes sur le parcours. La Mairie serait reconnaissante aux Conseillers qui le souhaitent de bien vouloir s'inscrire sur les listes qui vont passer parmi eux.

#### **4. Présentation des comptes 2003**

M. Magnenat donne lecture du courrier envoyé aux Conseillers municipaux. L'information principale qui en ressort est la baisse brutale et inattendue des recettes fiscales qui explique que le compte de fonctionnement ne boucle qu'avec un excédent de recettes de Fr. 15'122.07. Les recettes fiscales par habitant pour 2003 se montent à Fr. 2'279.-, soit une baisse de 25,5% environ. Cette baisse importante de rentrées fiscales serait expliquée, selon le Département des finances, par la détérioration de la situation économique en 2001 et 2002 qui aurait particulièrement touché le secteur bancaire et la bourse. M. Magnenat rappelle que l'étude de ces comptes aura lieu lors de la prochaine commission des finances qui aura lieu le lundi 3 mai. M. Siegrist, président de la commission, en souligne l'importance et compte sur l'investissement de chacun lors de cette prochaine séance.

#### **5. Projet de délibération :**

##### **5.1 Création d'une fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées et adoption des statuts.**

Avant de passer au vote, M. Buclin précise que les Conseils municipaux de Carouge (25 oui et 3 abst.) et Bardonnex (unanimité) ont accepté les statuts de la Fondation intercommunale pour le logement des personnes âgées lors de leurs dernières séances et invite les Conseiller municipaux de Troinex à en faire de même ce soir.

M. Waefler est surpris par le terme « rémunération fixée par eux-mêmes » concernant le Conseil de fondation. M. Meynard lui répond que le fait d'avoir 3 entités différentes est un garde-fou suffisant. De plus, si la rémunération devait être fixée par les Conseils municipaux des trois communes, en cas d'adaptation de cette rémunération, il faudrait à chaque fois qu'une délibération soit acceptée par les 3 Conseil municipaux, procédure lourde et complexe pour si peu.

M. Styner demande s'il est obligatoire d'amortir une somme si dérisoire (Fr 5'000.-) en 5 ans et s'il ne serait pas judicieux de l'amortir en une seule fois. M. Niederhauser lui répond qu'il est en effet possible de modifier ce point. Cette proposition de M. Styner est acceptée par l'ensemble des Conseillers municipaux.

M. Muller souhaite savoir si la convention entre les 3 communes sera également votée. M. Buclin lui répond par l'affirmative, mais que cela sera fait ultérieurement.

Mme De Vos-Bolay est étonnée qu'il soit demandé au DIAE d'élaborer le projet de loi et non pas au DASS. M. Siegrist lui répond que c'est au service de surveillance des communes, dépendant du DIAE, qu'il incombe de préparer ce projet de loi.

La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote la délibération suivante :

**CREATION D'UNE FONDATION INTERCOMMUNALE DES COMMUNES DE BARDONNEX,  
CAROUGE ET TROINEX POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES AGEES ET ADOPTION DES  
STATUTS**

*vu que la commune de Troinex ne dispose pas d'EMS actuellement,*

*vu le vote de principe de la commission « sociale et école » du 8 décembre 2003,*

*vu que l'Etat subventionnera 50% du coût de la construction et de l'équipement d'exploitation des ces EMS,*

*vu qu'une demande de lits EMS se fait également sentir dans les communes voisines de Bardonnex et Carouge, la commune de Troinex a examiné la possibilité d'une collaboration intercommunale pour la construction d'un EMS, telle que celle existant déjà entre les communes de Satigny, Russin et Dardagny,*

*vu que le projet de création de la fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex a vocation de répondre à une partie des besoins de ces communes puisque cette nouvelle construction devrait comprendre 54 à 56 lits dont une partie devrait revenir à Troinex,*

*attendu qu'en vertu de l'article 6 de la fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex, celle-ci est dotée d'un capital de Fr. 20'000.- dont la moitié est à la charge de la ville de Carouge, le quart à la charge de Bardonnex et le quart à Troinex,*

*attendu que cette construction devra se réaliser en respectant les A.I.M.P.,*

*que la part troinésienne des fonds propres pour la construction de cet EMS peut être estimée à Fr. 700'000.-,*

*conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e, m et u et à l'article 52 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*sur proposition de la Mairie,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**décide à l'unanimité**

1. *D'approuver la création d'une fondation intercommunale de droit public ayant pour but « la construction, l'acquisition, la gestion et l'exploitation pour le compte des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex de pensions ou homes pour personnes âgées, destinés à accueillir notamment des personnes ayant leur domicile, avant leur entrée en institution, sur le territoire d'un des partenaires ».*
2. *D'approuver les statuts de la fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées selon le texte ci-annexé, faisant partie intégrante de la présente délibération (version du 1<sup>er</sup> mars 2004).*
3. *De demander au Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement de préparer le projet de loi nécessaire à la création de la fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées, afin qu'il puisse être présenté par le Conseil d'Etat au Grand Conseil.*
4. *D'ouvrir un crédit de Fr. 5'000.- en vue de la participation de la commune de Troinex dans le capital de la fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex.*
5. *De comptabiliser la participation de la commune de Troinex de 25% au capital de la fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex, soit Fr. 5'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Troinex dans le compte 152 du patrimoine administratif.*
6. *D'amortir le montant de Fr. 5'000.- au moyen d'une annuité qui figurera au budget de fonctionnement, de 2005, sous la rubrique 58.331*

M. Meynard remercie les Conseillers municipaux pour ce vote unanime.

## **6 Projet de motion de Mmes Annick Deshayes et Margrit Grodecki et MM Guy Lavorel, Alain Bidaux et Jean-Marc Styner : « Planification du financement des actions en matière énergétique et environnementales communales »**

M. Styner donne lecture du texte de cette motion (Annexe 1) avant de donner la parole à ses co-signataires pour l'exposé des motifs de cette motion.

M. Lavorel explique que ce projet a pour but de donner une ligne directrice en ce domaine à la commune. Le souhait des instigateurs de cette motion est de la renvoyer en commission pour développer un outil qui servira à décider combien sera investi dans chaque projet. Mme Deshayes précise que ce travail sera fait par les Conseillers municipaux lors de la commission et non pas par des personnes extérieures, pouvant engendrer de gros frais.

Au nom du groupe libéral, M. Forestier se demande si la commune a réellement besoin d'un tel programme. Le bon sens n'est-il pas suffisant ? Si le besoin de réglementation se faisait sentir, ne suffirait-il pas d'adopter une charte morale basée sur cette motion ? En tous les cas, le groupe libéral se pose la question de l'opportunité d'aller plus loin dans le contexte financier du moment. De plus, se référant au comptes 2003, il remarque que le poste 7 « Protection et aménagement de l'environnement » montre la deuxième plus grosse progression et se monte à Fr. 903'000.- !

M. Lavorel répond que cette motion ne propose pas une dépense supplémentaire de Fr. 300'000.- mais la gestion d'une enveloppe en vue de la régulation de l'ensemble des investissements en faveur de l'environnement.

Mme De Vos-Bolay annonce que le groupe socialiste est très favorable à cette proposition et que la question budgétaire ne doit pas être la « porte d'entrée » de ce projet.

M. Meynard rappelle que certains des exemples mentionnés dans cette motion sont déjà en cours et met en garde contre le dérive du projet vers un Agenda 21 qui induit des coûts très importants. Il propose le renvoi de cette motion en commission.

Mme Deshayes répond que le but des exemples mentionnés est de donner du corps à cette motion mais qu'elle est consciente des infrastructures nécessaires à la mise en place d'un Agenda 21 et que ce n'est pas le cas de cette motion.

La parole n'étant plus demandée, M. Menu soumet au vote le renvoi en commission de cette motion. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

## **7. Propositions individuelles et questions**

### **7.1 Aménagements aux alentours de la place de la Mairie**

M. Styner fait remarquer que les bacs à fleur placés à la sortie du parking sont vides. M. Meynard lui répond que la Mairie examinera ce qu'elle peut faire. Toujours concernant le parking, M. Styner a remarqué que l'éclairage est actif même en pleine journée. La Mairie fera le nécessaire. Enfin, M. Styner suggère qu'une mini-déchetterie soit installée dans le préau de l'école afin de stimuler les enfants à trier. M. Meynard lui répond que la Mairie n'a pas de solution en l'état actuel des choses mais elle étudiera le problème prochainement.

### **7.2 Sites dangereux sur la commune**

M. Siegrist aurait vu dans la FAO que 2 parcelles situées sur la commune seraient classées comme dangereuses. La Mairie n'a pas eu connaissance de ceci mais de 2 parcelles qualifiées de polluées. Elle vérifiera toutefois cette information.

### **7.3 Tables à disposition des communiens**

Mme De Vos-Bolay demande pourquoi la mise à disposition des tables de la commune est payante. M. Meynard lui répond qu'un émolument est demandé afin de contenir les personnes extérieures à la commune. Ces tables sont cependant mises gratuitement à disposition des associations communales.

#### **7.4 Ancienne plantation ch. de Roday**

Mme Martin a remarqué que des piquets d'une ancienne plantation située au chemin de Roday ne tiennent plus droit et qu'ils abîment les arbustes situés à côté. La Mairie fera le nécessaire.

#### **7.5 Parking semi-enterré**

Mme Martin déplore que la poubelle située en haut des marches de l'escalier ne soit pas fixée à gauche à la sortie car dans sa situation actuelle, elle gêne la perspective sur la nouvelle place de la Mairie. De plus la dernière marche de l'escalier est moins haute que les autres et rend ainsi l'utilisation de l'escalier aléatoire (foulée coupée). La solution serait de piquer la dalle afin de rendre la foulée identique sur l'ensemble de l'escalier. La Mairie en prend bonne note.

#### **7.6 Plantations de fleurs sur la commune**

Mme Bernardet tient à féliciter le personnel de la voirie pour la beauté des plantations sur le territoire de la commune. M. Meynard transmettra à qui de droit et souligne que depuis le début de l'année une certaine autonomie pour les plantations a été donnée à MM Pellaz et Reyren et que cela donne apparemment entière satisfaction. M. Magnenat cite en exemple le nouveau massif créé à l'angle de la route entre le « Vieux Logis » et le bâtiment de la voirie. M. Matringe remarque toutefois que l'accès à la parcelle située à l'arrière de cette plantation s'en trouve ainsi fortement réduit.

#### **7.7 Sacs pour déjections canines dans le périmètre de la Mairie**

Mme Bernardet souhaite attirer l'attention de la Mairie sur le fait qu'il n'y actuellement pas de poubelle équipée de sacs pour déjections canines dans le périmètre de la place de la Mairie. Le nécessaire sera fait.

#### **7.8 Poulailier de M. Bidaux**

Mme Bernardet informe que M. Bidaux a installé son filet de protection et que pour l'instant il semble que les odeurs soient atténuées.

#### **7.9 Rapport « Genève-Sud »**

Ayant reçu le rapport de l'étude « Genève-Sud ». M. Forestier souhaiterait connaître la position de la Mairie. M. Magnenat lui répond qu'une discussion aura lieu à ce sujet lors de la prochaine commission « urbanisme » qui aura lieu le 10 mai prochain, mais est désolé de constater qu'aucune proposition des communes n'a été retenue. Mmes Bernardet et Martin et MM. Berthet et Styner insistent pour que la position de la commission soit avalisée par le Conseil municipal.

#### **7.10 Armoiries à l'entrée du village**

M. Forestier a remarqué que certaines des armoiries à l'entrée du village étaient sales et demande que celles-ci soient nettoyées. La Mairie fera le nécessaire.

#### **7.11 Ralentisseurs au ch. Sous-le-Crêt**

M. Matringe signale que 2 « oreilles de Mickey » situées sur le ch. Sous-le-Crêt sont mal entretenues. La Mairie en prend note.

#### **7.12 Poubelles à Troinex-ville**

M. Pittet déplore que malgré son intervention à ce sujet lors de la dernière séance, les poubelles fixées aux arbres n'aient pas été enlevées. La Mairie fera le nécessaire dans les plus brefs délais.

La parole n'étant plus demandée, M. Menu clôt la séance à 21h30

Le Président  
J. Menu

Le secrétaire  
O. Niederhauser

Un conseiller municipal

ANNEXE 1

**MOTION**

De Mesdames Annick Deshayes, Margrit Grodecki et de Messieurs Guy Lavorel, Alain Bidaux et Jean-Marc Styner, conseillers municipaux.

**Planification du financement des actions en matière énergétique et environnementales communales**

---

**Considérant,**

- Le manque d'orientation et de vision claire sur les volontés de mesures favorables à l'environnement dans les divers projets communaux en cours ressenti par les conseillers Hors-Parti, lors des discussions en commissions ;
- Le nombre de projets en cours sur la commune qui entraînent des réflexions liées à l'environnement communal et aux ressources en énergie ;
- La situation financière actuelle inquiétante, qui incite à mieux gérer les flux financiers de notre commune ;
- La plus-value d'aide à la décision et de vision à long terme que pourrait apporter l'outil proposé.

*Le groupe Hors-Parti invite le Conseil Municipal*

- A entrer en matière concernant la spécification d'une *Planification du financement des actions en matière énergétique et environnementales communales*, objet dont le document ci-joint donne une description.
- A traiter l'objet en question en Commission (d'Urbanisme ou autre), afin d'en étudier attentivement les caractéristiques, et le cas échéant de le mettre en place selon les propositions du document remis en Annexe.



## **Proposition de Planification du financement des actions en matière énergétique et environnementales communales**

### **A) Motivation**

Ce projet de Plan directeur particulier est motivé par le sentiment actuel de manque d'orientation et de vision claire sur les volontés de mesures favorables à l'environnement dans les divers projets communaux en cours.

### **B) Buts du projet**

Les points-clé sont les suivants :

- 1) Ce Plan sert en premier lieu à bien gérer les actions concernant l'environnement communal. Il doit contribuer à clarifier, organiser et structurer les actions environnementales au niveau de la Commune.
- 2) C'est un outil d'aide à la décision. Il permet de prendre des décisions en ayant toutes les cartes en main, et donc d'opérer une gestion concertée au niveau communal grâce à la vue globale qu'il procure sur les domaines concernés et les actions possibles à mener. Plus concrètement, il aide à déterminer de manière plus formalisée l'allocation des fonds consacrés aux actions en faveur de l'environnement communal et de la promotion d'énergies renouvelables, entre les différents domaines de compétences des autorités communales. Il ne vise donc pas à dépenser plus, mais de manière plus rationnelle.
- 3) Enfin, il est un outil d'évaluation des « politiques publiques ». En effet, une fois les actions mises en place, il est bon de savoir quels sont leur impacts, positifs ou même négatifs. C'est pourquoi une démarche d'auto-évaluation est prévue dans ce plan, qui permet d'estimer la quantité et la qualité des actions.

### **C) Mise en place**

Les étapes de mise en place de ce Plan pourraient être les suivantes :

#### **1) L'établissement de la liste de domaines d'actions :**

*De manière générale, ce sont les domaines où l'homme opère ses activités et où les impacts de celles-ci se répercutent. Cette liste est en fait un sous-ensemble des divers domaines publics sous le contrôle de la commune et dont les rubriques doivent être situées dans ses domaines de compétences.*

#### **- Bâtiments communaux :**

- Création de systèmes utilisant des énergies renouvelables ou des éclairages naturels ;
- Définition de plans d'économies d'énergie ;
- Utilisation de matériaux recyclables ;

#### **- Environnement communal :**

- Renaturations de cours d'eau;
- Gestion du patrimoine arboricole « capital arbres » ;
- Protection et valorisation de la faune et la flore ;

- **Gestion des déchets :**

- Gestion et amélioration des installations de collecte ;
- Campagnes d'information, sensibilisation.

*Il va de soi que les actions citées dans les différents domaines sont des exemples, des pistes, qui demandent chacune une prise de position du Conseil Municipal*

**2) La définition du Plan d'actions pour une durée de 8-10 ans**

- a. **Les objectifs à atteindre.** Le point de départ de la définition des actions est la liste des projets engagés concernant l'environnement communal et les bâtiments, ainsi que le bilan écologique qui avait été réalisé sur la Commune il y a quelques années.
- b. **Qui fait quoi :** dédier la gestion du Plan à la Commission urbanisme et environnement ou créer une Commission pour cette gestion (réunion 1-2 fois par an et selon les besoins) qui se charge de coordonner les actions.
- c. **Définition du cycle de vie du Plan et des modalités du contrôle,** réalisé tous les deux ans environ afin de redéfinir, supprimer ou remplacer une action si elle s'avère inutile, mal perçue ou nécessite une adaptation.

Ce mécanisme d'évaluation implique d'une part la mise en place d'une démarche vérifiant l'état avant et l'état après de divers facteurs concernant le domaine d'étude. Pour cela il suffit de définir quelques indicateurs simples à évaluer et représentatifs (p.ex. les tonnages de déchets incinérés, les KWh. consommés par un bâtiment...).

D'autre part, il est important de communiquer ces actions et les résultats des évaluations, tant à la population qu'aux autorités communales, afin de rendre compte de leur bien fondé et de leur efficacité. Le cas échéant ce bilan peut mener à une réorientation des actions.

**3) Le financement**

Le financement est réglé par la votation par le Conseil Municipal d'une résolution pour l'allocation d'un budget. Cette dernière serait comprise entre 2,5 et 5% du budget de la Commune (soit entre 150'000 et 300'000 Frs.).

***Ce montant est à définir par le Conseil Municipal. Il est défini à titre indicatif et pourra être augmenté ou diminué selon la conjoncture et les événements dans la commune.***

**4) L'utilisation des fonds**

Ce montant est ensuite attribué pour des actions spécifiques ou investi dans des projets à développer sur plusieurs années ou à améliorer. Il peut être utilisé comme aide/participation supplémentaire dans une construction.